

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
du 26 juin 2019 à la Sous-Préfecture de Villefranche Sur/Saône

Présents pour l'ARAF : Anne-Marie BARALON, Olivier FAUGERE, Erik AFLALO, Maurice GRIMAUD, Michel GAUDET et Gilles GOUTTENOIRE.

Ordre du jour :

- Point sur la gestion de l'aérodrome par la CCIVB
- Utilisation des aires d'hélicoptères et activité Helico Sun.
- Sécurisation des abords de l'aérodrome (dans le cadre du risque terroriste)

1. Point sur la gestion de l'aérodrome par la CCIVB

M.RICHARD, nouveau directeur de la CCIVB, nous informe du départ de M.MICHAUD et de son non remplacement sur le site de l'aérodrome.

Une partie de son travail va être confié à des sous-traitants privés, comme la gestion du stock de carburant et la vérification quotidienne des pistes.

Olivier FAUGERE intervient en indiquant que M.MICHAUD, ne sera pas regretté par l'ARAF car il ne fut pas un interlocuteur toujours doté d'un très bon relationnel vis-à-vis des adhérents de l'ARAF et notamment concernant les réponses apportées aux signalements de nuisances.

Le départ de M.MICHAUD et son non remplacement sur le site de l'aérodrome pose néanmoins un problème très important concernant l'obtention des statistiques des mouvements sur l'aérodrome, il ne sera désormais plus possible précisément :

- d'obtenir un comptage précis du nombre d'atterrissages et de décollages sur l'aérodrome,
- de connaître la répartition des mouvements entre les différents types d'aéronefs (avions, hélicoptères et avions remorqueurs des planeurs),
- de discerner les mouvements des aéronefs basés de ceux des aéronefs non basés.
- de connaître la saisonnalité des mouvements.

Olivier FAUGERE demande à ce que la CCIVB mette en place un autre système de statistiques, certainement beaucoup moins précis, mais qui devra néanmoins fournir des données objectives afin d'éviter des tensions inutiles entre les clubs basés et l'ARAF.

M.RICHARD indique que la CCIVB, par le biais de Mme GAILLARD, va mettre en place un système permettant d'avoir des données, certes moins exhaustives, mais qui donneront une tendance à la hausse ou à la baisse du nombre de mouvements (hors séance la CCIVB indique à O. FAUGERE qu'une proposition de système d'évaluation pourrait être faite pur fin septembre 2019) .

Olivier FAUGERE indique également que le système de transmission des signalements et de formulation des réponses n'est actuellement pas assez réactif, notamment du fait de l'ARAF, et peut conduire à un désintérêt de ce système de la part des riverains. A moyen terme il serait plus logique que les signalements des nuisances soient reçus directement par la CCIVB en tant que gestionnaire de l'aérodrome, comme cela est le cas sur d'autres aérodromes et non par l'ARAF qui est une simple association composée de bénévoles.

Bien sûr, l'ARAF demande à recevoir une copie du signalement et de la réponse apportée par la CCIVB (et le club concerné), de même que les mairies situées dans la zone de la carte VAC.

Sur ce point, nous pouvons noter l'implication à nos côtés de M.VIVIER-MERLE maire de Theizé au côté de l'ARAF pour défendre l'intérêt des riverains de l'aérodrome.

M.RICHARD de la CCIVB répond positivement à cette demande, mais d'ici plusieurs mois, une fois que le site internet de la CCIVB aura été modernisé.

En attendant il est convenu que l'ARAF transmettra directement les signalements à une adresse générique que vient de créer la CCIVB, qui effectuera directement la recherche auprès du club concerné la réponse à apporter à chaque signalement, puis sa ventilation aux intéressés (ARAF, Mairie concernée). L'ARAF pourra ensuite transmettre cette réponse à la personne ayant effectué le signalement dans un délai rapide (objectif « sous huitaine »).

Pour finir, la CCIVB nous informe de l'agrandissement de l'entreprise Duc Hélices avec un nouveau bâtiment de 800 m² et nous rappelle son souhait de poursuivre l'implantation de nouvelles entreprises liées à l'aéronautique autour de l'aérodrome.

2. Utilisation des aires d'hélicoptères et activité de l'entreprise Hélico Sun

Olivier FAUGERE souligne que l'Héliclub utilise à présent la nouvelle zone de vol stationnaire au Sud, qui permet de répondre à l'idée soumise par l'ARAF d'utiliser, de manière alternée, la zone de vol stationnaire au Nord lorsque le vent vient du Nord et d'utiliser la zone de vol stationnaire au Sud lorsque le vent vient du Sud, afin que le bruit soit concentré sur l'aérodrome et non pas sur ses abords.

M.FORCHERON, président de l'Héliclub, intervient en stipulant qu'il n'a jamais été question d'utiliser ses deux zones de vol stationnaire de manière alternative exclusivement et que l'Héliclub peut si nécessaire utiliser ces deux zones en même temps.

Olivier FAUGERE rappelle que dans la charte de l'environnement, il est bien stipulé le mot « alternatif » quant à l'utilisation de ces deux zones de travail.

M.FORCHERON conteste ce point et demande une rectification de la charte en supprimant le mot « alternatif ».

Olivier FAUGERE clôt le débat en indiquant que le pour le moment aucun problème ne se pose, il n'est donc pas nécessaire de rentrer dans un débat sans fin sur ce point. En revanche il propose d'annexer à la charte cette nouvelle disposition d'utilisation de zone de vol stationnaire, comme cela a été fait pour le protocole de décollage et d'atterrissage des remorqueurs de planeurs, de manière à « faire vivre » la charte.

Concernant l'activité des hélicoptères sur l'aérodrome, Olivier FAUGERE demande à ce que le dirigeant de l'entreprise Hélico Sun, qui propose des baptêmes de l'air, séminaires,... avec les hélicoptères de l'Héliclub soit présent aux réunions de travail car son activité privée représente un nombre de mouvements importants sur l'aérodrome.

Le dirigeant d'Hélico Sun accepte volontiers cette demande, tout en essayant de minimiser l'importance de son activité sur le site de l'aérodrome, son argumentation n'étant pas très convaincante.

3. Sécurisation des abords de l'aérodrome (dans le cadre du risque terroriste)

Gilles GOUTTENOIRE demande, à titre informatif, une description des procédures mises en place sur l'aérodrome afin d'éviter à d'éventuelles personnes mal intentionnées de pénétrer sur le tarmac et d'accéder au hangar servant de stockage des aéronefs.

De par son expérience personnelle, il a pu aisément pénétrer dans cette zone et se retrouver dans le hangar des avions sans aucune personne à proximité.

Le représentant de la sécurité de l'aviation civile s'émeut de cette facilité d'accès à la zone et juge inacceptable qu'aucun grillage n'entoure totalement la zone avec une procédure de contrôle des accès.

Monsieur le Sous-Préfet s'émeut de cette situation et demande à ce qu'une réunion technique puisse avoir lieu entre la CCIVB et les organismes d'Etat afin de faire un point sur la situation.

M.Glandy du club de vol à voile confirme que récemment des jeunes ont pénétré sur l'aérodrome au niveau de la piste en herbe ce qui pose des problèmes de sécurité évidents.

En l'absence d'autres sujets, M. Le Sous-Préfet clôt la séance.